

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance de vendredi 2 avril 2021

**Présents :** Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin.

La séance est ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Jocelyne NAMBOTIN.

Monsieur le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

1. Acceptation d'un devis pour les travaux de rénovation du gîte de la cure
2. Vote de l'indemnité allouée au conseiller faisant fonction de maire.

### **Approbation du compte rendu du CR du 26 février 2021.**

Aucune réserve n'étant formulée, le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.

### **Indemnités des élus sur l'exercice 2020.**

Le Maire présente l'état des indemnités perçues par les élus en 2020 :

NOM	Qualité	Montant (€)
BAUDOT Jérôme	Adjoint	3 409,12
BERNARD Catherine	Adjointe	1 087,65
GARDIEN Serge	Maire	6 016,95
NAMBOTIN Alain	Adjoint	2 335,94
NODET Eric	Maire	3 290,05

### **Approbation du compte de gestion du budget principal 2020.** (Délibération 7-4-21)

Le maire rappelle que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Monsieur LAMUR, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey. L'ensemble des opérations de l'exercice 2020, n'appelle aucune observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2020 s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses **286 754.92 €** / Recettes **231 841.49 €**

Déficit de clôture : **54 913.43 €**

Section d'Investissement :

Dépenses **204 874.29 €** / Recettes **231 075.92 €**

Excédent de clôture : **26 201.63 €**

Résultat de l'ensemble : **28 711.80 €**

## Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 2 avril 2021

Le maire propose donc d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **d'approuver le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal.**

### **Approbation du compte administratif du budget principal 2020.** (Délibération 8-4-21)

Monsieur le Maire rappelle que Serge Gardien, maire durant cet exercice, ne pourra pas prendre part à ce vote.

Il présente dans le détail le compte administratif 2020 dont les résultats sont :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à **286 754,92 €**, en Recettes à **231 841,49 €** auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **228 058,51 €**, soit un total de **459 900 €**.

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à **204 874,29 €** auxquels s'ajoute le déficit reporté de **6 676,86 €**, soit un total de **211 551,15 €** et en Recettes à **231 075,92 €**.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2020 dégage un excédent de Fonctionnement de **173 145,08 €** et un excédent d'Investissement de **19 524,77 €**.

Les restes à réaliser d'investissement de fin d'exercice 2020 s'élèvent en dépenses à **32 000 €**, soit un résultat en déficit de **32 000 €**.

Les résultats définitifs 2020 sont : **un excédent en fonctionnement de 173 145,08 €** et un **déficit en investissement de 12 475,23 €**.

Serge Gardien quitte la salle. Yoann Bernard soumet au vote le compte administratif 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif 2020 du Budget Principal.**

### **Affectation des résultats du budget principal 2020 au budget principal 2021**

(Délibération 9-4-21)

Le Maire rappelle que les comptes de gestion et administratifs ont été votés.

Pour la section de Fonctionnement : excédent 2019 de **228 058,51 €**, d'où un **résultat de clôture de 173 145,08 €**.

Pour la section d'Investissement : déficit 2019 de **6 676,86 €**, d'où un **résultat de clôture de 19 524,77 €**.

Pour la section d'investissement : des restes à réaliser en déficit de **32 000 €**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et **décide à l'unanimité** :

Le résultat d'investissement reporté, le besoin de financement de cette section étant évalué, les résultats seront affectés comme suit :

## Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 2 avril 2021

- Ligne RI001 : Excédent d'investissement pour **19 524.77 €**.
- Ligne RF002 : Excédent de fonctionnement reporté pour **160 669.85 €**.
- Ligne 1068 : **12 475.23 €**

### Vote des taux d'imposition 2021 (Délibération 10-4-21)

Compte tenu du faible revenu que pourrait constituer une augmentation raisonnable des taux, sans rapport avec les réels besoins financiers de la commune en cas de réalisation de projets importants, et compte tenu de la bonne santé financière de la commune, considérant l'absence de projets d'envergure pour cette année, le Maire expose qu'il lui paraît cohérent de conserver les taux d'imposition votés en 2020. Il donne lecture des montants des bases prévisionnelles pour l'année 2021.

A compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne donc une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Le Conseil, après délibération, **à l'unanimité** :

- décide d'appliquer aux taux des 2 contributions directes 2020 un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 pour l'année 2021, soit de conserver les taux suivants :
- Taux FB (communal reconduit) 12,85 % + 13.97% (départemental) = 26.82%
- Taux FNB 44,13 %

### Vote du budget primitif principal 2021 (Délibération 11-4-21)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différents opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et **adopte à l'unanimité** :

- **Un budget primitif équilibré à 363 316.41 € en section de Fonctionnement et équilibré à 251 794.05 € en section d'Investissement.**

### Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2020: (Délibération 12-4-21)

Le maire rappelle que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Monsieur LAMUR, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

## Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 2 avril 2021

L'ensemble des opérations de l'exercice 2020 n'appelle aucune observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2020 s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses **14 297.66 €** / Recettes **88 334.55 €**

Excédent de clôture : **74 036.89 €**

Section d'Investissement :

Dépenses **3 390.15 €** / Recettes **9 491.96 €**

Excédent de clôture : **6 101.81 €**

**Résultat de l'ensemble : 80 138.70€**

Le maire propose donc d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2020 du Budget Assainissement.**

**Approbation du compte administratif du budget assainissement 2020** (Délibération 13-4-21).

Monsieur le Maire rappelle que Serge Gardien, maire durant cet exercice, ne peut pas prendre part à ce vote.

Il présente dans le détail le compte administratif 2020 dont les résultats sont :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à **14 297.66 €**, auxquels s'ajoute le déficit reporté de 72 691.52 €, soit un total de **86 989.18 €** et en Recettes à **88 334.55 €**

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à **3 390.15€** et en Recettes à **9 491.96 €** auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **4 638.22 €**, soit un total de **14 130.18 €**.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2020 dégage un excédent de Fonctionnement de **1 345.37 €** et un excédent d'Investissement de **10 740.03 €**.

Les restes à réaliser d'investissement de fin d'exercice 2020 s'élèvent en dépenses à 0 € et recettes à 0 €.

Les résultats définitifs 2020 sont : un excédent en fonctionnement de **1 345.37 €** et un excédent en investissement de **10 740.03 €**.

Serge Gardien quitte la salle. Yoann Bernard soumet au vote le compte administratif 2020.

## Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 2 avril 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif 2020 du Budget Assainissement.**

### **Affectation des résultats du budget assainissement 2020 au budget assainissement 2021** (Délibération 14-4-21)

Le Maire rappelle que les comptes de gestion et administratif ont été votés.

- Pour la section de Fonctionnement : déficit de 2019 de **72 691.52 €**, d'où **un résultat de clôture de 1 345.37 €.**
- Pour la section d'Investissement : excédent 2019 de **4 638.22 €**, d'où **un résultat de clôture de 10 740.03 €.**
- Pour la section d'Investissement : des restes à réaliser à zéro.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et **adopte à l'unanimité** :  
Le résultat d'investissement reporté, le besoin de financement de cette section étant évalué, les résultats seront affectés comme suit :

- Ligne RF002 : Excédent de fonctionnement pour **1 345.37 €**
- Ligne RI001 : Excédent d'investissement reporté pour **10 740.03 €**

### **Vote du budget primitif assainissement 2021.** (Délibération 15-4-21)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différents opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et **adopte à l'unanimité** :

- **Un budget primitif équilibré à 17 131.52 € en section de Fonctionnement et équilibré à 20 231.99 € en section d'Investissement.**

### **Habilitation à donner à Monsieur Yoann Bernard pour signer l'acte de vente des granges Monier** (Délibération 16-4-21)

**Le Conseil à l'unanimité habilite Yoann Bernard pour signer chez le notaire pour les ventes des granges Monier**

### **Délibération d'admission de non-valeurs au budget assainissement** (Délibération 17-4-21)

Monsieur le maire fait part au Conseil des sommes que la commune n'a pas recouvrées (**616,23 €**) sur le budget assainissement correspondant à des créances non perçues de 2009 et 2011.

## Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 2 avril 2021

Le Conseil à l'unanimité décide de mandater cette somme de **616,23 €** à l'article 678 du budget assainissement.

### **Délibération d'admission de non-valeurs au budget principal** (Délibération 18-4-21)

Monsieur le maire fait part au Conseil des sommes que la commune n'a pas recouvrées sur le budget principal correspondant à des créances non perçues de 2009 et 2011.

Le Conseil à l'unanimité décide de mandater cette somme de **1 046,72 €** à l'article 678 du budget principal.

### **Personnels :**

- **Secrétaire de mairie :**

Laurence Tamisier est actuellement mise à disposition de la mairie d'INNIMOND par la mairie de Blyes. Ceci jusqu'au 22 avril 2021.

Monsieur le maire propose de l'embaucher à partir du vendredi 23 avril 2021 en tant que titulaire à temps partiel en catégorie C

**Le conseil vote à l'unanimité l'embauche de Mme Laurence Tamisier comme secrétaire.** (Délibération 19-4-21)

### **Prise en charge d'une partie de la cotisation de la mutuelle de la secrétaire.** (Délibération 20-4-21)

Suite à sa demande et après discussion, Monsieur le Maire propose d'accepter le principe d'une prise en charge à hauteur de 20 % du montant de la cotisation de la mutuelle santé.

Il propose également que cette prise en charge soit également octroyée à l'employé communal.

**Le Conseil à 5 voix pour et une contre accepte cette proposition.**

- **Employé Communal :**

Sylvain Roulet nous a fait part de son futur déménagement dans la Drôme courant juin. Son contrat finissant le 30 avril, nous allons le prolonger d'un mois afin de nous laisser le temps de trouver un remplaçant.

### **Devis rénovation du gîte de la cure.**(Délibération 21-4 -21)

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Clément Décor pour la rénovation des peintures, du sol, des plafonds, ainsi que la suppression d'une cloison pour un montant de 7 569,10 euros TTC

**Le Conseil vote à l'unanimité l'acceptation de ce devis**

## Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 2 avril 2021

### Vote de l'indemnité du nouveau maire par intérim. (Délibération 22-4-21)

Étant donné l'annulation des élections du maire et des adjoints du 28 mai 2020, il y a lieu de réattribuer une indemnité au conseiller faisant office de maire par intérim, Monsieur Yoann Bernard.

Celui-ci rappelle que le plafond des indemnités de fonction qui lui sont allouées est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; il est défini en pourcentage de l'indice brut 1017 de la fonction publique, pour Innimond, 25.5% soit 991,79 € bruts mensuels.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire est fixée automatiquement au taux maximal prévu par l'article L. 2123-23 du CGCT, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide, à l'unanimité** et avec effet immédiat, de fixer le montant de l'indemnité du Maire au taux maximal:

La séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire de séance : Jocelyne Nambotin